

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16.03.2018)	L	C	L	C	Reçu 07.04.18		
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	28.02.2018	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	15.11.2017	C	C	C	C	Reçu 14.11.17		
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16.03.2018	L	C	N/C	N/C	Absence de réponse à la lettre de commentaires		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés		
		Marquage des navires ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des engins ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Fiches de pêche à bord ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	Depuis 15.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Numéro OMI pour les navires éligibles	Depuis 01.01.2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.3.	Rés. 17/07	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.5.	Res. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.6.	Res. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.7.		Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.8.	Res. 17/01	Senneur servis par navire d'appui.	01.01.2018			N/A	N/A			
2.9.		Plan de réduction de l'utilisation des navires	31.12.2017			N/A	N/A			

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		d'appui.							
2.10.	Res. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des données de captures.	16.03.2018	C	C	L	C	Collecte des données de prise et effort des sites de débarquement sur les plages, développement d'une base de données centrale du système de collecte et déclaration des données sur les pêches Nouveau système de collecte de données sur les pêches, source IOTC-2018-CoC15-IR23	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	C	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	L	P/C	L	P/C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: Somalie envisage d'élaborer un Plan de développement des flottes à l'avenir.	
3.3.	Rés. 15/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: Somalie n'a pas de navire pêchant des thonidés tropicaux en 2006 et n'a pas de navires pêchant SWO/ALB en 2007.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: la Somalie n'a pas de navires de 24 m ou plus, ou pêchant hors de sa ZEE des thons et espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de pêche étranger autorisé à pêcher des thonidés et espèces apparentées dans sa ZEE source : IOTC-2018-CoC15-IR23	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.	Rés. 15/02	Captures nominales							

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
	& Rés 15/05	• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	C	P/C	Source - IOTC-2017-SC20-NR24: SOM a informé qu'elle n'a pas mise en place de système de collecte de données mais envisage de commencer prochainement la collecte des données sur les pêcheries artisanales.		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de PS, BB, GN, LL sur le Registre des navires autorisés en 2016		
		• Pêcheries palangrières	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.2.		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de PS, BB, GN, LL sur le Registre des navires autorisés en 2016		
• Pêcheries palangrières	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A					
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de PS, BB, GN, LL sur le Registre des navires autorisés en 2016		
• Pêcheries palangrières	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A					
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneur et/ou navire auxiliaire sur le Registre des navires autorisés ou actifs en 2016		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
6.1.	Rés. 17/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis 07.07.2010	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.		
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.4.	Rés. 12/04	Rapport sur avancement de l'application des Directives FAO et de la présente résolution ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.5.		Données sur les interactions avec tortues marines	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
6.6.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.7.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.8.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.9.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.10.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.11.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (Tous engins)	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)										
7.1.	Rés. 17/03	Inscription INN	Session -70j (06.03.2018)	C	C	C	C		Pas de navire figurant sur la liste INN de la CTOI en 2017	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16.03.2018	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord en 2017		
8. Transbordements										
8.1.	Rés. 17/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.		
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A			
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	13.02.2018	N/A	N/A	N/A	N/A			
8.5.		Paiement contribution PRO	12.01.2017	N/A	N/A	N/A	N/A			
9. Observateurs										
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés en 2016		
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (Tous navires) ²	Depuis 2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
9.3.										
9.4.		• 5% Débarquements artisanaux ²	Depuis 2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Source - IOTC-2017-SC20-NR24: SOM n'a pas de système d'échantillonnage au port/ sur les sites de débarquement pour collecter les statistiques sur la flottille artisanale.		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés en 2016		
10. Programme de document statistique										

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre (2017)	01.10.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés en 2016	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre (2016)	01.04.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel ² (2016)	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/A	N/A	N/A	N/A		
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	C	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni	
11.2.	Rés. 16/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Reçu 01.07.15: a désigné 4 ports (Mogadiscio, Kismayo, Berbera et Bosaso)	
11.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
11.6.	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie		
11.7.	Refus de demande d'entrée au port	01.03.2011	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie		
12. Mesures relatives aux marchés									
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	16.03.2018	C	C	L	C	Aucun débarquement, aucun transbordement, aucune importation dans les ports nationaux en 2017, source IOTC-2018-CoC15-IR23	

Commentaires sur le niveau d'application par Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA14 en 2017.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par Somalie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 14^e session en 2017, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à Somalie par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 mai 2017.

• N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 15/11.
• N'a pas fourni les captures nominales pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas fourni les captures nominales pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de la Somalie.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA15 en 2018.

Après examen du Rapport d'application 2018 de Somalie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2018)	État précédent (2017)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 15/11.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les captures nominales pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les captures nominales pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
Questions de conformité non répétées		

• N'a pas fourni le Questionnaire d'application, comme requis par le Règlement intérieur.	N/C	C
• N'a pas soumis de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la Commission.	N/C	C
• N'a pas fourni le rapport sur les débarquements des navires étrangers dans les ports nationaux, comme requis par la Résolution 05/03.	P/C	C
• N'a pas fourni les rapports d'inspection au port, comme requis par la Résolution 16/11.	N/C	C
• N'a pas procédé au suivi de 5% au moins de LAN / TRX, comme requis par la Résolution 16/11.	N/C	C
• N'a pas fourni les informations sur le refus d'entrée au port, comme requis par la Résolution 16/11.	N/C	C